



Le 23 Avril 2020 à Aix en Provence

Mr Huet-Lambing Cyril
Secrétaire National Adjoint du Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s
Membre de la commission exécutive Nationale
Délégués Régional PACA/Corse
sps.di.pacacorse@gmail.com
Tel 06.58.73.92.

Lettre Ouverte

**Monsieur le Directeur Interrégional
Des Services Pénitentiaires de Marseille**

Objet : situation d'un agent du PREJ d'Aix en Provence.

Monsieur le Directeur interrégional,

Nous souhaitons attirer votre attention sur des agissements répétés assimilables à une certaine forme de harcèlement à l'encontre d'une Surveillante du PREJ d'Aix en Provence.

Récemment, cette dernière a fait l'objet d'une demande d'explication pour un fait avéré, et pour lequel elle reconnaît son erreur et présente ses excuses dans sa réponse.

Mardi 21 Avril 2020, cette même surveillante qui était planifiée en réserve est appelée par le Capitaine sur base alors qu'aucune mission n'était prévue. Elle reçoit cependant l'ordre d'effectuer le lavage des deux véhicules TC (transports en commun) toute seule, sous la pluie, à quelques kilomètres de l'établissement. Ce jour-là, cette surveillante était la seule à avoir été rappelée sur base alors que ses coéquipiers étaient restés à leur domicile en attente d'une éventuelle mission.

Nous attirons votre attention sur le fait que ces véhicules (TC) sont généralement lavés par deux personnes au minimum du fait de leur dimension. De plus, étant en plan Vigipirate, nous ne pensons pas qu'il soit bien judicieux de laisser une surveillante seule sur la voie publique avec un véhicule sérigraphie Administration Pénitentiaire.

... / ...

Deux jours plus tard, le Jeudi 23.04.2020, cette surveillante planifiée en réserve est à nouveau la seule rappelée sur base avec pour seule mission de laver encore seule plusieurs véhicules dont les deux mêmes véhicules TC, deux autres véhicules de marques « Riffter », ainsi que la voiture de fonction de ce Capitaine. Quelle sera la prochaine étape de ces agissements clairement punitifs ? Le récurage des toilettes ?!

En tant que délégué régional, j'ai souhaité sensibiliser le capitaine sur les risques encourus en envoyant une surveillante seule, en civil avec les véhicules sérigraphiés sur la voie publique, celui-ci m'a tout simplement répondu « qu'il allait lui demander de mettre un uniforme... » telle une cible, sans être réellement préoccupé par cette situation. De toute évidence, ce gradé n'est pas conscient des risques qu'il fait encourir à son agent. Peut-être faut-il lui rappeler que la France se trouve toujours en Plan Vigipirate sécurité renforcée, risque d'attentat.

Monsieur le Directeur interrégional, notre Organisation Syndicale s'indigne de l'attitude irresponsable et déplacée de ce Capitaine qui consiste à vouloir punir avec des méthodes peu morales et surtout interdites, induisant la mise en danger de cette surveillante en la laissant seule à plusieurs reprises sur la voie publique pour accomplir des tâches qui nécessitent au minimum 2 agents.

Ces agissements, viennent s'ajouter à d'autres que nous avons déjà dénoncés pour des faits similaires à l'encontre d'autres agents placés sous l'autorité de ce gradé. Ce Capitaine bénéficie-t-il d'une impunité comme il aime s'en vanter très souvent ?

Monsieur le Directeur interrégional, il est de mon devoir de vous signaler ces agissements illégaux répétés, il est de votre devoir de les faire cesser dès lors que vous en avez eu connaissance.

- Copie Secrétaire General National du Syndicat S.P.S
- Copie Direction de L'administration Pénitentiaire
- Copie Présidente du CHSCT-D
- Procureur de la République